

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

**SÉANCE DU 9 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Floriane BERTEZ, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Delphine FILLION-ROBIN, Gaëlle GUEBEY, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 2 avril 2026  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Présents et représentés : 29

Secrétaire : Mme Stéphanie POIRIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

**N° 2026/034 - INSTALLATION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE – Mme G. VERJUS**

M. le Maire informe les élus que Mme Clémentine FARCY, de la liste « D'AUTRES VOIX NOUVELLE VOIE » a présenté sa démission de ses fonctions de Conseillère municipale à compter du 25 mars 2026 pour raisons personnelles.

*Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L2121-4 ;*

*Vu le Code électoral, notamment l'article 270 ;*

*Considérant que conformément à l'article 270 du Code électoral le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ;*

M. Clément OHRESSER, le suivant sur la liste, ayant refusé de siéger au Conseil Municipal par courrier en date du 26 mars 2026, M. le Maire indique que le candidat suivant sur la liste immédiatement après M. OHRESSER est Mme Gaëlle VERJUS.

Celle-ci ayant accepté de siéger par courrier en date du 27 mars 2026, M. le Maire l'invite à prendre place à la table du Conseil municipal.

**CONSEIL MUNICIPAL :**

- **PREND ACTE** de l'installation de Mme Gaëlle VERJUS, en qualité de Conseillère municipale.
- **PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

.../...



THÔNES, le 10 avril 2026

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Stéphanie POIRIER

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR  
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 AVR. 2026** ET  
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **20 AVR. 2026**

THÔNES, le **20 AVR. 2026**

Le Maire,



Claude COLLOMB-PATTON